

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 2 (1857)
Heft: 22

Artikel: Des états-majors
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328389>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ments, à un résultat aussi satisfaisant¹. Lorsque notre infanterie se sera suffisamment approprié ces prescriptions pour pouvoir les exécuter promptement et exactement, elle pourra attendre avec tranquillité une attaque de cavalerie.

Lucerne, 22 octobre 1857.

A. STOCKER, major.

DES ÉTATS-MAJORS.

Au moment où une section de la commission fédérale d'experts est chargée de l'étude spéciale des améliorations à apporter à notre état-major fédéral, nous ne croyons pas inutile de revenir sur cette grave question, que nous avons déjà traitée dans nos numéros 10 et 11 de 1857. Nous référant à ce que nous avons dit à cette époque quant aux fonctions générales et à l'importance des états-majors dans toute armée, nous ne nous occuperons pas aujourd'hui de ce point de vue. Il est maintenant acquis à la discussion et chaque militaire, nous dirions presque chaque citoyen suisse, sent qu'il est nécessaire que notre état-major fédéral soit amélioré. Le Département militaire fédéral l'a reconnu et a voué depuis quelques années une vive sollicitude à ces améliorations². Les officiers rassemblés à Arau l'ont reconnu également en faisant de l'état-major un des buts essentiels de leurs vœux; enfin la commission fédérale d'experts vient aussi de le reconnaître en chargeant une commission de cinq officiers instruits et expérimentés, de faire des propositions à cet égard.

Quoique notre état-major ne puisse être formé que sur des bases particulières à notre système de milices confédérées, particularités qui font, du reste, la grande difficulté de sa composition et de ses fonctions, ce n'est cependant pas un hors-d'œuvre que de s'enquérir un peu de ce qui se passe à l'étranger, et de savoir comment les états-majors sont formés dans les meilleures armées européennes. Comme

En partageant ici l'avis de notre honorable correspondant au point de vue relatif, nous ne saurions cependant abandonner notre opinion que les avantages, si avantages il y a, acquis par les nouveaux règlements sur ceux de 1847, ne valaient point la peine d'un changement. Cette révision restera toujours, pour nous, une chose déplorable. En fait de prescriptions réglementaires, les meilleures et les plus simples sont celles qu'on sait, surtout lorsqu'il s'agit d'une formation qui, comme le carré, demande une grande rapidité d'exécution. Aujourd'hui, quand on commande la formation du carré, on voit les officiers subalternes rester plusieurs instants dans l'hésitation, pendant qu'ils séparent, dans leur mémoire, les prescriptions qui sont en vigueur de celles qui ne le sont pas. Nous aurons encore cet inconvénient là pendant plusieurs années, inconvénient que les légers avantages du nouveau règlement sont bien loin de compenser. (Réd.)

² Au nombre de ces améliorations dans l'instruction de l'état-major, nous pourrions en citer trois spéciales : 1° L'emploi plus fréquent des majors et capitaines soit comme adjudants d'inspecteurs, soit comme inspecteurs mêmes des écoles de carabiniers; 2° L'envoi d'officiers d'état-major dans les camps étrangers; 3° Les rassemblements de troupe comme ceux de 1856. Nous pourrions encore ajouter que le Département se propose de donner une louable impulsion aux études topographiques en assignant aux officiers d'état-major des travaux de reconnaissance qu'ils feraient en dehors des écoles.

dépositaires de la partie la plus relevée de l'art et des sciences militaires, les états-majors de tous les pays doivent d'ailleurs se ressembler en plusieurs points marquants. La science est une, son mode d'application seul varie suivant les exigences des lieux et des temps. L'instruction des officiers d'état-major doit, en somme, être partout à peu près la même, parce que partout le but est le même : être plus fort que l'ennemi. Or du moment qu'on emploie partout à peu près les mêmes moyens de destruction et de luttés, partout aussi les mêmes notions techniques, les mêmes connaissances scientifiques doivent y présider.

Entre les divers corps d'état-major de l'Europe, l'état-major français brille au premier rang par sa science et par ses aptitudes militaires.

Le *corps d'état-major français* (qui correspond pour les fonctions ordinaires à notre état-major général dès les grades de lieutenant à lieutenant-colonel inclusivement et partiellement aussi à notre état-major du génie), a été créé en 1818 par l'initiative du maréchal Gouvion St-Cyr, ainsi qu'une *école d'application* pour y instruire les élèves de ce corps.

Après diverses modifications qu'il a subies dès lors, le corps d'état-major se trouve aujourd'hui composé comme suit :

35 colonels ;
35 lieutenants-colonels ;
110 chefs-d'escadron ;
330 capitaines ;
100 lieutenants.

Il y a en outre 50 sous-lieutenants élèves dans les deux classes de l'école d'application. Quelquefois, par circonstances exceptionnelles, ce nombre se trouve dépassé.

Chaque année 30 sous-lieutenants sont admis à concourir pour entrer à l'école d'application (à Paris), savoir : 3 parmi les élèves de l'Ecole polytechnique ; 27 parmi les élèves sortant de St-Cyr, dans l'ordre successif de mérite, et parmi les sous-lieutenants de l'armée autorisés à concourir.

Le programme des connaissances exigées actuellement des sous-lieutenants de l'armée pour entrer à l'Ecole d'application, a été inséré au *Journal militaire* officiel, sous date du 2 mars 1855. En voici le texte :

TRIGONOMÉTRIE ET TOPOGRAPHIE.

Planimétrie et relief. — Echelles. — Canevas. — Mesure d'une base. — Calcul des côtés de triangles, des coordonnées et de leur sommet. — Forme préférable à donner aux triangles.

TOPOGRAPHIE RÉGULIÈRE.

Planimétrie.

Instruments en usage, tels que la planchette, l'alidade (problèmes que l'on peut résoudre au moyen de ces instruments). — Chaîne. — Stadia. — Boussole. — Déclinatoire. — Rapporteur. — Graphomètre. — Equerre d'arpenteur. — Vernier. — Conventions adoptées pour la rédaction de la carte.

Nivellement.

Eclimètre, vérification et rectification. — Formule pour le calcul des altitudes. — Niveau de maçon. — *Idem* à bulle d'air. — Niveau d'eau. — Profil d'un terrain. — Figuré d'un terrain par courbes horizontales et par lignes de la plus grande pente. — Equidistance naturelle. — Graphique. — Espacement et grosseur des hachures. — Diapason. — Mouvements du terrain. — Mamelon. — Croupe. — Col. — Ligne de partage. — Thalwegs. — Escarpements.

TOPOGRAPHIE IRRÉGULIÈRE.

Son utilité. — Choix de l'échelle. — Différentes espèces de reconnaissances. — Levés à vue. — Itinéraires. — Instruments que l'on peut employer pour la planimétrie et le nivellement. — Limites des pentes accessibles aux différentes armes. — Rédaction d'un levé irrégulier. — Mémoires descriptifs. — Renseignements à recueillir sur le terrain.

Trigonométrie rectiligne.

Les principales formules. — Résolution d'un triangle au moyen des tables de logarithmes.

ART ET HISTOIRE MILITAIRES.

Histoire des institutions militaires.

Organisation militaire de l'empire d'Allemagne et de la Suède à l'époque de la guerre de Trente-Ans. — Perfectionnements dus à Gustave-Adolphe. — Institutions et organisations militaires pendant les règnes de Louis XIV et de Louis XV. — Progrès militaires en Prusse. — Perfectionnements, innovations dus à Frédéric II. — Période de Louis XVI. — Période républicaine. — Période impériale. — Modifications jusqu'à nos jours.

COMPOSITION ACTUELLE DE L'ARMÉE FRANÇAISE.

Organisation des divers états-majors. — Cadres constitutifs d'un régiment d'infanterie, d'un bataillon d'infanterie légère, autrefois chasseurs à pieds. — Résumé rapide de l'histoire de l'infanterie ; détails sur cette arme. — *Idem* pour la cavalerie. — *Idem* pour l'artillerie et le génie.

Organisation des armées actives.

(Règlement du 3 mai 1832 sur le service des armées en campagne, Titre 1^{er}.)

Ordre primitif de bataille. — Des avant-postes. — Des détachements. — Des reconnaissances. — Moyens complémentaires. — Cartes, guides, prisonniers, déserteurs, espions. — Indices, etc. — Recherche, destruction, réparation des gués, passages des rivières à gués, à la nage, sur la glace. — Moyens du passage impro-

visé. — Des convois. — Des partisans et des flanqueurs. — Des surprises et des embuscades. — Des fourrages. — Occupation, attaque, défense d'une hauteur, d'un bois, d'une maison ou d'une ferme, d'une redoute, d'une barricade. — Occupation, attaque, défense d'un village.

HISTOIRE DE QUELQUES-UNES DES CAMPAGNES LES PLUS MÉMORABLES DES
TEMPS MODERNES.

Campagne de 1796-1797 en Italie. — Campagne de 1805 en Allemagne. — Campagne de 1809 en Allemagne.

ARTILLERIE ET BALISTIQUE.

Balistique.

Equation de la trajectoire dans le vide. — Vitesse initiale. — Vitesse en un point quelconque. — Portée. — Angle de plus grande portée. — Expression de la résistance de l'air. — Déviation horizontale due à l'action du vent. — Usage des tables du colonel Didion.

Des diverses causes des déviations des projectiles. — Etablissement d'un modèle d'armes. — Ecole de tir. — Calcul des hausses. — Calcul des vitesses. — Evaluation des distances. — Détermination de la trajectoire par l'expérience du cercle des déviations moyennes.

Artillerie.

Historique des armes à feu de tout calibre. — Description des différents modèles actuellement en usage. — Fabrication. — Epreuves. — Conservation. — Visites. — Réparations. — Mise-hors de service. — Armes blanches. — Description des différents modèles en usage. — Epreuves. — Mise-hors de service. — Armement des différents corps de l'armée. — Poudres. — Munitions. — Artifices. — Confection. — Conservation. — Transports. — Calcul des piles de boulets. — Inflammation de la poudre. — Fusées. — Batteries en terre. — Fascinages. — Revêtements. — Armements. — Emploi de l'artillerie de campagne, de siège, de place et de côte, de montagne. — Composition des diverses batteries. — Idée générale des manœuvres et évolutions. — Des divers modes de passage des rivières. — Calculer le volume des radeaux. — Destruction, préservation et réparation des ponts.

FORTIFICATION.

Fortification passagère.

Son objet et son caractère. — Nomenclature et définitions. — Discussion des profils des ouvrages de campagne. — Dimensions du fossé. — Balance des déblais et remblais. — Principes généraux de tracé, faits sur lesquels ils reposent. — Description et emploi des ouvrages ouverts à la gorge ; des ouvrages fermés ; des lignes continues ou à intervalles ; des camps retranchés ; des têtes de ponts simples ou doubles. — Calcul de dimensions des ouvrages. — Leurs garnisons. — Leur armement. — Principes et objets du défilement. — Plan de site. — Charnière. — Examen des divers cas relatifs au défilement. — Exécution des ouvrages de campagne. — Tracé. — Défilement pratique. — Profilement. — Formation des ate-

liers. — Exécution des déblais et des remblais ; procédés rapides à employer dans les cas d'urgence. — Revêtements des talus en gazons, en fascines, en clayonnage, en gabions, en sacs à terre, en corps d'arbre et en madriers. — Rampes. — Barbettes. — Embrasures. — Traverses. — Passages. — Magasins en fascines, gabions ou gazons. — Défenses accessoires ; abatis ; trous de loup, petits piquets, chausse-trapes, palissades, palanques, chevaux de frise, barrières-blockhaus. — Organisation défensive des maisons, villages et positions militaires. — Emploi des eaux. — Attaque et défense des ouvrages de campagne. — Retranchements et positions fortifiés passagèrement.

CASTRAMÉTATION.

Principes généraux de l'assiette et du tracé des camps. — Campement de l'infanterie. — Campement de la cavalerie. — Tentes. — Baraques. — Fours. — Cuisines.

FORTIFICATION PERMANENTE.

Son objet. — Son caractère. — Nomenclature et définitions. — Principes généraux du tracé. — Reliefs. — Commandements. — Propriété du tracé bastionné. — Système de Vauban et de Cormontaigne ; leur comparaison. — Description et objet des divers ouvrages. — Contre-mines. — Emploi des eaux dans la défense des places. — Utilité des places fortes. — Défense des frontières par les places fortes. — Etat de paix. — Etat de guerre. — Etat de siège. — Zone frontière. — Zones de servitudes des places fortes. — Attaque et défense des places. — Investissement. — Lignes de contrevallation et de circonvallation. — Description détaillée et confection des matériaux de siège : fascines, fagots de sape, gabions ordinaires, gabions farcis, sacs à terre, blindes.

Description détaillée et exécution de la tranchée simple, de la sape volante, de la sape pleine, de la sape demi-pleine, de la sape double, de la sape demi-double. — Objet et exécution des parallèles, des boyaux et des batteries. — Défilement des tranchées. — Cavaliers des tranchées. — Couronnement des chemins couverts. — Descentes de chemins couverts. — Descentes de fossés. — Passages de fossés secs ou pleins d'eau. — Exécution des brèches. — Attaque et défense des ouvrages successifs jusqu'au retranchement du corps de place. — Sorties extérieures ou intérieures. — Notions sommaires sur la guerre souterraine. — Résumé des opérations de l'infanterie dans l'attaque et la défense des places. — Notions sur les batteries de côte. — Notions sur les bâtiments militaires.

LÉGISLATION MILITAIRE.

Notions générales sur le droit. — Articles de la constitution spécialement relatifs à l'armée. — Etat de paix, état de guerre, état de siège. — Recrutement. — Avancement. — Etat des officiers. — Retraites. — Justice militaire. — Lois civiles qui intéressent les militaires. — Intérêts civils des militaires aux armées. — Mariages des militaires.

ADMINISTRATION MILITAIRE.

Administration intérieure d'une compagnie. — Son objet. — Définition des

termes usités en administration. — Attributions administratives du capitaine. — Par qui est-il contrôlé et secondé? — Solde. — Positions qui la font varier. — Accessoires. — Hautes paies. — Subsistances. — Chauffage. — Bons. — Distributions. — Situations journalières. — Feuille de prêt. — Livret d'ordinaire. — Cahier de quittances. — Délivrance et reprise des fourneaux pour la cuisson des aliments. — Livret du soldat. — Masse individuelle. — Première mise. — Recettes et dépenses. — Feuille de décompte. — Effets de petit équipement. — Linge et chaussure, etc. — Effets des première et deuxième catégories. — Habillement. — Armement. — Etablissement des bons et distributions. — Réparations. — Bulletins. — Bordereaux d'enregistrement. — Logement. — Détails relatifs au casernement. — Distribution des effets de casernement. — Echanges. — Renouvellement. — Dégradation. — Réparation. — Infirmerie. — Billets d'hôpital. — Matricule du personnel, des effets et des armes. — Livre de détail. — Contrôle annuel, etc. — Feuilles de journées. — Détails relatifs à son exécution. — Etats comparatifs. — Feuilles d'appel.

MANŒUVRES.

Pour les sous-lieutenants de toutes armes, les quatre écoles d'infanterie, du soldat, du peloton, du bataillon, des tirailleurs.

LANGUE ALLEMANDE.

Application des règles de la grammaire et de la syntaxe. — Manière de développer les radicaux, en les faisant passer par toutes les formes usitées.

Traduction de vive voix d'auteurs en prose, de l'allemand en français et du français en allemand, particulièrement sur des sujets militaires.

Ecriture en caractères allemands.

COMPOSITION ÉCRITE ET DESSIN.

Les candidats rédigeront, sous les yeux d'un jury d'examen, un mémoire sur une question d'art militaire, et y joindront un dessin topographique.

Une séance sera accordée pour le mémoire, une autre pour le dessin.

Les aspirants peuvent présenter aux examens les dessins et les épreuves qu'ils ont faits précédemment.

(A suivre.)

COMMISSION MILITAIRE FÉDÉRALE.

Nous traduisons du *Bund* les lignes ci-dessous, afin de compléter les renseignements que nous avons donnés sur les travaux de la haute commission d'experts :

Dans sa séance du 9, la pétition du gouvernement de St-Gall a été mise en discussion. Cette pétition, datée du 17 novembre 1856, demande une plus grande centralisation de l'instruction militaire et divers changements dans l'habillement des troupes. En ce qui concerne ce dernier point la commission l'écarte, s'en référant à ses résolutions, sur ce sujet, à propos des propositions d'Arau.

Quant au premier point, la discussion montra qu'il ne pouvait pas être question de faire passer l'instruction de l'infanterie à la Confédération, comme cela avait lieu